



Maître Charlotte GUILLAUBEY

Successeur de Me BARBIER
Détenteur des minutes de Me METTON

Liste des documents à fournir par l'ACQUEREUR :

Identité de l'Acquéreur :

- Si personne physique
 - Questionnaire état civil
 - Copie de la carte d'identité

- Si personne morale
 - Statuts
 - K-bis

Dans tous les cas il convient de fournir :

- RIB daté et signé
- Liste des éventuelles conditions suspensives

Prévoir le versement d'une provision de 200,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées.

Cette liste de pièces nécessaires est non exhaustive.
Elle devra être adaptée en fonction de chaque dossier.
Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter l'étude au **04.77.27.28.77** ou par mail à l'adresse **office.42040@notaires.fr.**